

Gestion des espaces naturels

Les zones humides du Plateau de Loëx se refont une beauté

Au titre de sa compétence *“Aménagements et gestion des espaces naturels”*, le SIVM du Haut-Giffre veille à la préservation des richesses faunistiques et floristiques des Montagnes du Giffre. À ce titre, il a notamment la charge d’animer le site Natura 2000 du Plateau de Loëx situé sur les communes de Taninges, Verchaix et Les Gets.

A la fin du mois d’août et début septembre, **des travaux de restauration ont été engagés dans le but de préserver les espaces ouverts et les zones humides** du site. *“Ces interventions sont assurées par l’Office National des Forêts, qui a été mandaté par le SIVM du Haut-Giffre”*, explique Pauline Leterte, technicienne Environnement à la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre (CCMG). Des travaux de ce type sont programmés pour les 3 années à venir, jusqu’en 2022.

“L’enjeu est aussi bien environnemental que social”, car le site, en plus d’abriter des milieux naturels diversifiés (tourbières, prairies humides, forêts de résineux et hêtraies) et des espèces remarquables (Chouette de Tengmalm, Tétràs Lyre, Azuré de la Sanguisorbe, Drosera à feuille ronde...), a aussi plusieurs usages comme le pastoralisme (pâturage de génisses) ou les activités outdoor (randonnée, VTT, cueillette*...)

**Attention la cueillette est réglementée. Des panneaux indiquent les prélèvements possibles à l’entrée du site.*

Les zones humides, de véritables réservoirs en eau

Ces interventions sur les espaces ouverts du Plateau de Loëx sont une priorité *“afin d’éviter la fermeture et l’assèchement des zones humides”*. **Ces espaces à fort potentiel de biodiversité, maintiennent également le fonctionnement hydraulique du site.** En effet, *“les zones humides sont des réservoirs en eau. Par leur action de rétention et de restitution plus lente, elles permettent de limiter les épisodes de fort ruissellement et aux eaux de pluie de s’infiltrer naturellement dans les sols et remplir les sources et les nappes phréatiques”*, indique Pauline Leterte.

Concrètement, pour atteindre ces objectifs, **deux actions de maintien du milieu par méthodes douces sont réalisées** :

- Enlèvement du Solidage, espèce exotique et envahissante.
- Enlèvement de semis d’épicéas, en lisière des zones humides et/ou en petits collectifs.

Aucun engin n’est utilisé pour ces travaux, *“notamment pour éviter le tassement des sols et limiter l’impact sur les espaces sensibles”*. Par la suite, les matières organiques sont transportées manuellement à l’extérieur des zones humides, en secteurs boisés.

Le coût global de l’opération sur les 3 années est de 42 000 € financé par le programme Natura 2000 (Etat + Fond Européen agricole pour le développement rural). Un suivi est réalisé annuellement par le SIVM du Haut-Giffre.



Coupe et extraction des semis d’épicéas



Enlèvement du Solidage



Solidage, espèce exotique et envahissante

